



Appel à candidature à la mission d'entraîneur national de Vovinam Viet Vo Dao

La Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées a reçu délégation du ministre chargé des sports conformément à l'article L.131-14 du code du sport pour les Arts martiaux vietnamiens notamment le Vovinam Viet Vo Dao. A ce titre, la FFK organise les compétitions sportives à l'issue desquelles sont délivrés les titres internationaux, nationaux, régionaux ou départementaux et procèdent aux sélections correspondantes.

Compte tenu des rencontres nationales et internationales de Vovinam Viet Vo Dao auxquelles les licenciés de la fédération participent, la nomination d'un entraîneur national est nécessaire pour détecter, sélectionner et entraîner les sportifs des équipes de France.

Missions

L'entraîneur national de Vovinam Viet Vo Dao, sous l'autorité hiérarchique du Directeur technique national ou de son représentant :

- anime les stages nationaux et de détection ;
- coache les sportifs lors des compétitions internationales ;
- propose au DTN les sportifs sélectionnables dans les équipes de France et les collectifs nationaux ;
- assure une veille stratégique sur l'évolution de la performance sportive et de l'arbitrage au niveau international ;
- assure une relation proche et suivie avec les clubs et entraîneurs des sportifs sélectionnables.

Compétences attendues

L'entraîneur national doit être capable :

- d'analyser la performance sportive ;
- d'élaborer la planification et la programmation de l'entraînement ;
- de conduire des entraînements en vue des rencontres internationales ;
- de coacher des sportifs.

Qualifications exigées

L'entraîneur doit être titulaire d'un CQP au minimum et bénéficier d'une expérience significative d'entraîneur de niveau international.

Rémunération

- 160€ bruts par journée d'entraînement
- 60€ bruts par journée de compétition

Modalités de candidature et de recrutement

Les candidatures doivent comporter les pièces suivantes :

- un *curriculum vitae* ;
- La photocopie du(es) diplôme(s) détenu(s) ;
- Une lettre de motivation retraçant notamment toutes les expériences du candidat.

Les candidatures doivent être transmises par mail au secrétariat des AMV à l'adresse amv@ffkarate.fr pour le lundi 1^{er} mars 2021, délai de rigueur, accompagnées des documents demandés au format PDF.

Les personnes dont la candidature sera retenue seront conviées à un entretien avec le Directeur technique national et/ou son représentant. L'entraîneur national est nommé par le Directeur technique national.